



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA REGION PICARDIE

Avis de mise à disposition du public
du projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Picardie

En application du décret n°2011-888 du 26 juillet 2011, le projet de SRDAM de Picardie est mis à disposition du public pendant une **durée de un mois** à compter du 22 octobre 2015.

Ce document a pour objet de recenser les sites propices au développement des différentes productions d'aquaculture marine sur le littoral de la région Picardie. Il est valable pour une durée de 5 ans.

Ce document est consultable via les sites Internet de la préfecture de la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Publications/Environnement-Consultation-publique>) et de la DIRMER Manche est – mer du Nord (<http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr>) ainsi que, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, dans les lieux suivants :

- à la préfecture de la Somme - 51 rue de la République à Amiens
- à la sous-préfecture d'Abbeville - 19, rue des Minimes à Abbeville
- à l'antenne de la DIRMER Manche Est – mer du Nord à Boulogne sur Mer - 92, quai Gambetta à Boulogne sur mer

Les observations du public pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités ou adressées par écrit à la préfète de la région Picardie, 6 rue Debray, 80020 Amiens cedex 9 ou par voie électronique (sec-sgar@picardie.pref.gouv.fr).